

## Bourse dialogue Premiers Peuples 2023

### Bourses aux cycles supérieurs s'adressant aux étudiantes et étudiants des Premiers Peuples

La Bourse dialogue Premiers Peuples vise principalement à :

- Accroître l'appui aux étudiantes et étudiants des Premiers Peuples à la maîtrise et au doctorat.
- Soutenir la valorisation et la mobilisation des savoirs, des cultures et des pratiques autochtones dans un esprit d'enrichissement des connaissances en milieu universitaire.
- Appuyer le parcours des étudiantes et étudiants des Premiers Peuples aux cycles supérieurs.
- Faciliter le maintien du lien avec la communauté durant les études aux cycles supérieurs.
- Favoriser un espace de dialogue et de collaboration avec les Premiers Peuples et le milieu universitaire soutenus par des transferts de connaissances partagées par les personnes aînées et les gardiennes et gardiens des savoirs traditionnels.

#### Critères d'admissibilité

1. Être membre des Premières Nations inscrit au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou Inuit au registre des bénéficiaires inuits ou appartenant à la nation Métis.
2. Être inscrite ou inscrit à temps plein ou en rédaction dans un programme de maîtrise ou de doctorat (cheminement de recherche ou professionnel) à l'Université de Montréal.

#### Montant de la bourse

Une bourse de 5 000 \$ par année sera offerte pendant un **maximum de deux (2) ans** à une étudiante ou un étudiant de **maîtrise** ou pendant un **maximum de trois (3) ans** à une étudiante ou un étudiant de **doctorat** de l'Université de Montréal, à raison de 1 666,67 \$/trimestre.

#### Mise en candidature

L'étudiante ou étudiant devra compléter une demande via le [portail des bourses](#).

Documents à téléverser dans le portail des bourses :

- Preuve de statut officiel de membre des Premières Nations, ou de membre du peuple Inuit ou de la nation Métis.
- Les relevés de notes de toutes les études universitaires (version non-officielle acceptée pour les relevés de l'Université de Montréal; relevé officiel ou copie conforme à l'original pour toute autre université).
- Le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique pour les programmes de recherche. Pour les programmes professionnels, fournir le plan global d'études si disponible ou tout autre document permettant d'avoir une bonne compréhension du cheminement académique de l'étudiante ou de l'étudiant.

## Critères d'évaluation

L'évaluation et la sélection des candidatures se font sur la base de la qualité du dossier universitaire. De façon générale, la qualité du dossier universitaire s'évalue en tenant compte des éléments suivants :

- La qualité du projet de recherche et du parcours académique pour les étudiantes et étudiants en recherche;
- Le parcours académique pour les étudiantes et étudiants inscrits dans un programme professionnel;
- La démonstration de la manière dont le projet d'études peut faire un lien entre la valorisation et la mobilisation des savoirs en milieu universitaire et les cultures et les pratiques autochtones, dans un esprit d'enrichissement des connaissances.

## Comité d'attribution de la bourse

Le comité d'attribution des Études supérieures et postdoctorales (ESP) effectuera l'évaluation des candidatures. Le versement de la bourse sera effectué au cours du trimestre d'été. La ou le récipiendaire sera invité à la Cérémonie des bourses d'Excellence des ESP qui se tiendra à l'automne. En raison de la pandémie, cette activité pourrait être remplacée par une autre formule.

## Dates du concours

Date limite de dépôt des dossiers dans le portail : **12 juillet 2023, 13 h.**

Résultat du concours : Les candidates et candidats seront informés des résultats du concours au cours de la semaine du 24 juillet 2023.

## Informations supplémentaires

**M. Stéphane Nadeau**  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales  
514 343-6111, poste 1524  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)